

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 7 juillet 2022</b>	<b>N° 2022-427</b>

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fatih BOZDAG à M. Fabrice MORETTI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME  
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet  
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet  
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet  
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet  
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet  
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet  
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet  
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet  
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet  
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet  
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet  
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet  
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet  
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet  
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 7 juillet 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Ville et Quartiers en Renouvellement</b>	<b>N° 2022-427</b>

---

**Programmation 2022 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville - Subventions - Décision - Adoption**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année depuis 2015, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles.

La Métropole compte, depuis la réforme de février 2014, 21 quartiers prioritaires répartis et dans lesquelles vivent près de 70 000 habitants (et environ 117 000 en y ajoutant les « territoires de veille ») qui connaissent de lourdes difficultés socio-économiques et d'importants phénomènes de discriminations vécus et ressentis. Dans ces territoires, répartis dans 14 communes, 40% de foyers sont sous le seuil des « bas revenus », le poids de l'emploi précaire est quasiment deux fois plus important que sur le reste de la Métropole et le chômage est environ 2,5 fois plus important que sur le reste du territoire métropolitain.

Chaque année, au moyen d'un Appel à projets commun avec l'Etat, 500 000,00 € sont attribués à des associations ou à des acteurs de l'ESS (Economie sociale et solidaire) ainsi qu'à des villes proposant des projets spécifiques visant l'amélioration durable des conditions de vie des habitantes et des habitants de ces quartiers. La Métropole s'engage prioritairement dans le domaine de **l'emploi, de l'accès à des formations linguistiques pour adultes, aux droits et à une pleine citoyenneté, une alimentation saine et durable et ainsi qu'à la mobilité.**

Cet effort de Bordeaux Métropole s'inscrit dans un partenariat avec l'État, les villes, la Région, le Département, la Caisse d'allocations familiales et les bailleurs sociaux. C'est dans ce cadre que les financements de chaque institution sont mobilisés et articulés en concertation. Ce travail va au-delà de l'appel à projets commun, puisque l'ensemble des financeurs sont consultés lors de l'élaboration de la programmation métropolitaine :

- les communes dans le cadre de rencontres permettant le partage de l'information sur les projets reçus,
- les partenaires financiers dans le cadre du comité des financeurs réunissant l'État, Bordeaux Métropole, la Région, le Département, ce qui a permis d'articuler les interventions financières de chacun,
- les services internes de Bordeaux Métropole pour coordonner les interventions de

la politique de la ville avec les politiques et les crédits de droit commun, dans le cadre d'échanges réguliers avec les « référents » (groupe projet constitué en interne à Bordeaux Métropole réunissant de nombreuses directions).

### **Programmation 2022 : 10 % de projets nouveaux et une hausse des projets conformément aux priorités de la Métropole**

236 projets ont été déposés cette année en réponse à cet appel à projets pour un montant total de plus de 1,8 M€ soit une hausse très importante des demandes (de l'ordre de + 28 %).

Parmi ces demandes, 92 actions ont été retenues dont 10 % de nouveaux projets.

Ces nouveaux projets concernent prioritairement les domaines de l'emploi avec la proposition de **Citécoop**, coopérative d'activités et d'emplois qui se spécialise dans le soutien à la création d'activité économique dans les quartiers, **Cise** qui favorise l'entrepreneuriat des femmes, une expérimentation avec **la conciergerie solidaire** qui accompagnera des territoires en renouvellement urbain en proposant des services et permettra des parcours en insertion professionnelle.

#### **A titre d'illustration de la programmation 2022, on peut évoquer :**

- **sur les questions d'emploi le soutien à :**

la poursuite du soutien et la consolidation du partenariat entre Bordeaux Métropole et la « **Cravate solidaire** » (relooking et préparation de candidates pour des entretiens d'embauche), **activ'action** mobilisation des habitantes, la préparation du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) cuisine en un an par la « **Table de cana** » ou encore des formations à la langue Française par la pratique de gestes professionnelles dans des secteurs en recherche de collaborateurs (**Alios - CAE (Coopérative d'activité et d'emploi) Coop Alpha**).

Il est à noter que dans le cadre de la stratégie pauvreté, un Appel à projets « Emploi » (cofinancé avec l'Etat) viendra pour la troisième année compléter cet effort.

- **en matière de Formation linguistique pour les adultes :**

en matière d'accès aux formations linguistiques pour adulte, en complément de la poursuite du soutien au portail numérique d'orientation des personnes nécessitant des cours de français portées par **le Comité de liaison des acteurs de la promotion (CLAP)**, il est proposé de poursuivre le soutien aux acteurs de proximité : **centres sociaux, associations socio-éducatives, commune** soit 20 structures couvrant la totalité des quartiers.

- **en matière de Cadre de vie et de mobilité :**

il est proposé de poursuivre l'appui à des acteurs agissant dans les domaines du cadre de vie : **Apreva** (qui propose des accompagnements à la « mécanique de rue »), sur l'aide à l'appropriation du vélo en ville ( aide à la pratique, à l'entretien et les réparations) **Cycle et Manivelle** ou encore **3S séjour sportif solidaire** pour un public féminin.

- **en matière d'Accès au droit et égalité :**

maintien du soutien aux acteurs structurants de ce secteur : **Infodroits, Conseil départemental de l'accès au droit de la Gironde (CDAD), SOS Racisme, Intermed, Atelier graphite, Alifs, Asti (Association Solidarité avec Tous les Immigrés).**

## Médiation sociale :

dans la continuité du travail de médiation sociale menée depuis 2018, une enveloppe a été identifiée en 2019 pour soutenir les villes dont les besoins sur ces questions sont importants.

Les dépenses prévues sur ce budget s'élèvent

à 45 000,00 €. Pour 2022 il s'agit de :

- Bègles : mise en place d'une équipe de 2 médiateurs sur les quartiers des Terres Neuves et la résidence Maurice Thorez et d'un coordinateur à tiers temps, avec des missions de lien social, de tranquillité publique, d'accès aux droits et d'accompagnement des initiatives citoyennes. Le montant proposé pour soutenir ce projet s'élève à 15 000 €,
- Floirac : maintien du dispositif de médiation sociale à la piscine de Floirac et dans les espaces sportifs de proximité avec une équipe renforcée pour prévenir les actes d'incivilité. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 5 000 €,
- Lormont : mise en place d'une équipe de médiation sociale adaptée aux quartiers prioritaires et de veille, avec une présence de nuit, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 10 000 €,
- Talence : il est proposé d'accompagner une action de médiation estivale au sein des équipements sportifs et ludique de Thouars et le renforcement avec le recrutement de 2 agents supplémentaires permettant d'avoir une présence préventive dans les espaces publics, de participer à la tranquillité publique et de consolider le lien social. Le montant proposé pour soutenir ce dispositif est de 15 000- €.

L'ensemble de ces projets sont articulés avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation au niveau de la Métropole.

Le tableau suivant résume les principaux montants par pilier et indique les évolutions entre 2015 et 2021.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pilier 1 – emploi/FLE	78 000	163 100	200 700	182 700	194 500	291 350	286 800	<b>333 510</b>
Pilier 2 – cohésion sociale	35 000	285 000	170 800	183 000	201 000	41 000	61 000	<b>39 500</b>
Pilier 3 – cadre de vie	29 600	12 000	86 500	82 500	59 000	55 150	47 200	<b>18 990</b>
Pilier 4 – citoyenneté, égalité	7 400	39 900	42 000	51 800	45 500	112 5000	105 000	<b>108 000</b>
Total	150 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	<b>500 000</b>

Enfin, comme lors des années précédentes, sauf pour des projets spécifiques (marqués \* dans le tableau ci-joint) les modalités de soutien de la Métropole dérogent à la règle du versement échelonné de la subvention, compte tenu de la faiblesse des montants engagés et de la fragilité des opérateurs.

## II Prolongation du contrat de ville

Par ailleurs la loi de finances du 28 décembre 2021 est venue prolonger jusqu'à la fin de

l'année 2023 la durée des contrats de ville ainsi que les différents dispositifs afférents (géographie prioritaire et exonérations fiscales spécifiques). L'objectif n'est pas comme pour la prolongation 2020/22 de réaffirmer des priorités, de prendre en compte de nouvelles orientations de l'État ou d'autres financeurs, mais de préparer une prochaine contractualisation. A ce jour, la suite du dispositif n'est pas connue.

Ainsi, une circulaire du 17 décembre 2021 « relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » est venue préciser les contours d'un dispositif d'évaluation. Celui-ci engagé très rapidement par la Préfecture et la Métropole (instances de pilotage du contrat de ville), associe tous les partenaires signataires (services de l'Etat, Bailleurs, Villes, Conseil Départemental, Conseil Régional, Banque des territoires, CAF, y compris les conseils citoyens. L'Agence d'Urbanisme A'urba et le centre de ressources « Pays et quartiers de Nouvelle Aquitaine » (PQNA) accompagnent la démarche.

Cette démarche locale d'évaluation finale du contrat de ville doit être terminée fin juin 2022.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

**VU** la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

**VU** la délibération n°2019/583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 du contrat de ville métropolitain,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

## DECIDE

**Article 1 :** d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2022 aux porteurs de projets présentés dans le tableau joint,

**Article 2 :** de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2021 – chapitre 65 –  
pour les associations: compte 65748  
– fonction- 52  
pour les communes : compte  
657341 – fonction- 52  
pour le GIP : compte 657382 –  
fonction 52

**Article 3 :** d'octroyer les subventions au titre de la médiation aux villes de Bègles, Floirac, Lormont et Talence,

**Article 4 :** de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2021 – chapitre 65 – compte 657341 – fonction 52,

**Article 5 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

**Article 6 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant au Contrat de ville Métropolitain pour sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 et tous les documents afférents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	